

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 novembre 2025**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 23/10/2025

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents début de séance: 22

Nombre de votant : 22

Nombre d'absents excusés : 2

Sommaire des questions traitées.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent
- Adoption du règlement intérieur du CA
- Installation des différentes instances
- Modification du règlement intérieur du lycée
- Modalités d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves
- Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement
- Projets pédagogiques 2025-2026
- Indemnités (IMP, Pactes) des personnels
- Tarifs 2026 et clés de répartition 2026
- Charte des voyages
- Contrat de maintenance des ascenseurs
- Convention d'agence comptable
- DBM pour information et vote
- Questions diverses

Laurent Thieffaine

Aude BARDY

Présences au conseil

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	Mme LEONARD-SAUNIER Carole	X						
	Secrétaire générale	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	M GOMEZ DE MERCADO Laurent	X						
Elus locaux	DDFPT	M Arnaud CHAMBON	X						
	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein			X	M CANAYER Patrice			
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina		X		Mme THOMAS Sylvie			
	Commune siège	M. JOUVE Régis			X				
	Communauté de communes	M. MODOT Bernard		X					
Personnalité qualifiée									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	M Jérôme LENOBLE	X			Mme Julie RAYMOND			
		Mme Albine BENOIT	X			Mme Christine CARLES			
		M Thierry MICHEL	X			Mme Nathalie GINIES			
		Mme Karine HAMEL	X						
		Mme Aude BARDY	X			Mme Nathalie HOUY			
		M Franck BARBOZA	X			M Stéphane POLESE			
		M Thibault VIGIER	X			Mme Anouk BERQUIN			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	M Ollivier SERRES	X			Mme Emmanuelle JOURNET	X		
		Mme Céline FRAMBOURG			X	Mme Christel DONAT			
		M Cyrille HASTOY	X			Mme Fannie DUCHIER			

		M Daniel SASTRE			X	Mme Mathilde TASTE-VIN	X		
		Mme Carine LOJACONO	X			M Loris LHERMITTE			
	Elèves	M Mathieu PIERI	X			M Hugo VOYES	X		
		Mme Adèle MAZZAROL			X				
		M Mathis DEMONTERO	X						
		Mme Kaena VUILLAUME	X						
		M Gabriel CHEVALIER	X						
Total			22						
Invités	Mme Laurence MOREL	Proviseure adjointe	X						

Introduction

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h10.

En préambule, il aborde le changement de salle pour les réunions. Elles se tiendront salle Khéops (ancienne MDL , bâtiment B).

Monsieur le proviseur nous prie de l'excuser pour les nouveaux documents reçus il y a moins de 2h.

Monsieur le proviseur félicite les élus et souligne l'absence de liste de personnels non enseignants.

M. Christol, personnalité qualifiée, excusé pour son absence au CA, a démissionné pour remplir d'autres missions .Le chef d'établissement proposera son remplaçant aux autorités académiques.

Mr Bourgi, représentant de la région, est excusé.

Secrétaire de séance : Madame BARDY

1/ Adoption du procès-verbal du CA du 01 juillet 2025

Questions/Remarques :

Aucune remarque sur le procès verbal du précédent CA.

Vote :

Adoption par 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS sur 22 votants.

Monsieur le proviseur souhaite ajouter à l'ordre du jour le contrat de maintenance de la presse numérique et la convention BIA.

2/ Adoption du règlement intérieur du CA

Questions/Remarques :

Aucune remarque sur le règlement intérieur du CA 2025-2026

Vote :

Adoption à l'unanimité des 22 votants.

3/ Installation des différentes instances

Questions/Remarques :

Cf les différents documents joints

Questions relatives à la constitution de la commission « Projets ». Monsieur le proviseur précise qu'elle est non soumise au vote.

Les représentantes des listes d'élus pour cette commission 2025-2026 sont :

- Mme Benoit (liste SNES et sympathisants)
- Mme Bres (liste SNETAA – F0)

Vote :

L'installation des différentes instances est **adoptée à l'unanimité des 22 votants**

4/ Modification du règlement intérieur du lycée

Questions/Remarques : temps de déconnexion

Il s'agit de modifier et d'adopter la modification en rouge dans le RI.

Afin que le temps du repas soit un temps d'échange et de pause numérique, l'usage du téléphone portable est strictement interdit dans la salle de repas et la terrasse attenante de 11h05 à 13h50. Seuls les personnels pourront utiliser leur téléphone portable en cas de nécessité de service.

Remarque des représentants des enseignants concernant la dernière phrase.

M. le Proviseur précise que la restriction ne concerne pas la salle des commensaux, mais uniquement le réfectoire et la terrasse. Proposition de modification de la phrase : « Seuls les personnels sont autorisés à utiliser leur téléphone dans la salle des commensaux. »

Questions des parents : gestion des urgences pour les élèves, modalités de sanction.

Mise en place progressive (cf. document projeté – calendrier présenté par M. Thieffaine).

Intervention de Mme Benoit : accord avec le principe de déconnexion, rappel de ne pas juger de l'urgence d'un élève ; proposition d'une réflexion collective.

Intervention d'un élève concernant les élèves en situation de handicap.

Intervention d'un autre élève sur l'usage des téléphones portables dans la salle de travail de la MDL.

1^{er} vote sur le souhait d'instaurer un temps de déconnexion au réfectoire

Adoption par 4 voix CONTRE et 18 voix POUR sur 22 votants.

Départ de Mme Hamel : 21 votants présents

La phrase est finalement modifiée comme suit :

Afin que le temps du repas soit un moment d'échange et de pause numérique, l'usage du téléphone portable est strictement interdit dans la **salle de repas des élèves et des étudiants et sur la terrasse** entre 11h05 et 13h50. Seuls les personnels pourront utiliser leur téléphone portable en cas de nécessité de service.

Autre modification du Règlement Intérieur (RI) suggérée par Mme Benoit concernant la partie orientation.

Prise de rendez-vous possible de quatre manières — directement avec le CIO, au CDI, en Vie scolaire, et auprès du secrétariat élèves.

Vote de la modification du RI :

Adoption par 1 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 17 voix POUR sur 21 votants.

5/ Modalités d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves

Questions/Remarques :

Monsieur le Proviseur précise que les élections se tiennent en ligne depuis 3 ans :

- De façon officieuse depuis 2 ans via Pronote avec accord des fédérations de parents d'élèves
- Officiellement depuis cette année via Pronote grâce à l'adaptation de cet outil.

Vote pour un vote électronique :

Adoption à l'unanimité des 21 votants

6/ Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement

Questions/Remarques :

Toute dépense étant considérée comme un marché public, le CA donne délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des marchés à incidence annuelle.

Vote :

Adoption à l'unanimité des 21 votants

7/ Projets pédagogiques 2025-2026

Questions/Remarques :

En principe, les projets sont déposés en juin, étudiés en juillet, et mis en place à la rentrée.
Les montants du PASS Culture n'ont été connus qu'à la rentrée, empêchant tout vote au dernier CA.

Une commission a été créée pour étudier les projets de septembre à décembre, en fonction des enveloppes PASS Culture et du budget de l'établissement. Cette commission a statué uniquement sur les projets de septembre/décembre 2025. Elle a présenté ses travaux au conseil pédagogique fin septembre.

Rappel : cette commission n'est pas une instance officielle, d'où l'absence de vote de sa constitution en CA.

Le PASS Culture est passé d'environ 38 000 € sur une année à 4 260 € pour la période septembre – décembre 2025.

La commission a veillé à toucher tous les niveaux, un maximum d'élèves et étudiants, tant en LGT qu'en LP.

Des regrets sont exprimés concernant l'abandon des projets coûteux par manque de moyens.

M. Thieffaine rappelle que le PASS Culture n'existait pas il y a 5-6 ans et déplore que certains projets de qualité, comme celui mené par Mme Caze et Mme Vigier, soient impossibles faute de financement.

Vote des projets pédagogiques :

ADOPTION par 1 ABSTENTION et 20 POUR sur 21 votants

8/ Indemnités (IMP, Pactes) des personnels

Questions/Remarques :

- **1 pacte = 1 IMP** en terme de rémunération
- **1 HSE** : rémunération selon le grade de l'enseignant (environ 40-50 € par heure)
- **Colonne marron (RCD)** : remplacement d'un collègue éventuel – 1 250 € brut/an
- **Colonne bleue (mission)** : mission sans comptabilisation des heures par l'enseignant – 1 250 € brut/an
- **Pacte 24h** : prise en charge d'activités particulières (ex. atelier BIMER) – 1 250 € brut/an
- **Classe** : prise en charge en dédoublement, uniquement par le LP
- **IMP** : missions diverses
- **HSE** : payées pour chaque heure effectuée
- **Statutaire pour le BTS MAV** : affectation de 460 h supplémentaires, généralement assurée par un intervenant extérieur (ex. tournage le soir ou le week-end)

Présentation préalable de ces éléments au conseil pédagogique.

Vote des indemnités des personnels :

ADOPTION à l'unanimité des 21 votants

9/ Tarifs 2026 et clés de répartition 2026

Questions/Remarques :

Les tarifs et les clés de répartition permettent de travailler sur le budget 2026.

A/ TARIFS 2026 :

Seule évolution : la restauration et la réception.

Prix élève : fixé par la collectivité territoriale, passera à 4,60 € à partir de janvier (contre 4,10 € l'an passé). Ce nouveau tarif sera répercuté sur les apprentis et étudiants.

Pour tous les **personnels**, la collectivité territoriale a demandé aux lycées de ne pas les modifier car elle indiquera à chaque établissement le tarif pour chaque catégorie de personnel en décembre 2025 avec application en janvier 2026. Une DBM sera alors réalisée si besoin.

Prestations café : augmentation prévue de 0,50 cts.

Reversement aux collectivités territoriales : au total 23 % de reversement sur l'ensemble des recettes du SRH cette année.

Question d'un élève concernant les aides : il n'existe pas d'aide pour les étudiants.

Vote des tarifs :

Les tarifs sont **adoptés par 2 ABSTENTIONS et 19 POUR sur 21 votants**

B/ CLES DE REPARTITION 2026 :

Le propose de conserver les pourcentages votés les années précédentes pour les contrats, déchets et frais de communication.

- **Charges eau, gaz et électricité :**

Jusqu'à l'année dernière, grâce aux compteurs divisionnaires, environ 7 % de l'eau, 17 % du gaz et 20% de l'électricité du lycée étaient imputés au service restauration.

Pour cette année, la région Occitanie impose des clés différentes : 60 % de l'eau, 30 % du gaz et de l'électricité du lycée seront imputés au service restauration.

Le Contrat multi-technique (maintenance du génie climatique, travaux, etc.) qui va coûter cette année près de 40000€ doit également impacter pour 30% le budget du SRH selon les directives de la région Occitanie.

Vote clés de répartition:

ADOPTION par 5 ABSTENTIONS et 16 POUR sur 21 votants

10/ Charte des voyages

Questions/Remarques :

Rajout de la notion d'échanges scolaires.

Vote sur la charte des voyages scolaires:

ADOPTION adoptée à l'unanimité des 21 votants.

11/ Contrat de maintenance des ascenseurs

Questions/Remarques :

Plusieurs propositions ont été faites. La société la moins-disante est SOCOTEC, avec un tarif de 105 € HT à compter de janvier 2026.

Vote pour la signature du contrat de maintenance des ascenseurs:

ADOPTION à l'unanimité des 21 votants.

12/ Contrat de maintenance de la presse numérique

Valeur de la machine : 97 000 € dotée par la région Occitanie
La maintenance est à la charge de la société RICOH, sans autre option possible .

Vote pour le contrat de maintenance de la presse numérique

ADOPTION à l'unanimité des 21 votants

13/ Convention BIA

Monsieur Thieffaine salue et remercie l'implication de Monsieur Alemany, qui a assuré cette mission avant de partir à la retraite.

Il est désormais remplacé par Madame Lafon qui bénéficie de l'aide bienveillante de Monsieur Alemany.

Vote de la convention BIA :

ADOPTION à l'unanimité des 21 votants

14/ Convention d'agence comptable

Questions/Remarques :

Le groupement comptable regroupe les collèges de La Grande-Motte, Villeneuve-lès-Maguelone, Mauguio, Pérols et Lattes, ainsi que le lycée Champollion.

La convention, datant de plusieurs années, a été réécrite à cause du passage au progiciel Op@le et soumise à l'approbation des chefs d'établissement des différents collèges et du lycée.

Vote de la convention d'agence comptable :

ADOPTION à l'unanimité des 21 votants

15/ DBM pour information et vote

Questions/Remarques :

DBM : Décisions budgétaires modificatives

Plusieurs types de DBM sont présentées : certaines à titre d'information, d'autres soumises au vote, notamment lorsqu'elles impliquent un prélèvement sur le fonds de roulement du lycée.

Ces prélèvements permettent d'anticiper certaines dépenses. Lorsque les montants prélevés ne sont finalement pas utilisés dans le budget, ils sont réintégrés au fonds de roulement.

Les principales modifications concernent :

- une augmentation de certains abonnements, notamment Pronote, dont le coût a progressé de plus de 20% ;
- les frais de réception et contrats d'entretien ;
- les dépenses liées au fablab ;
- le renouvellement du matériel informatique des enseignants (plus de personnels à doter) ;
- les dépenses de sécurité dans les laboratoires ;
- le remboursement des frais de stage.

Certaines DBM ne sont pas financées par le fonds de roulement, notamment celles concernant les dégradations.

Après prélèvement, le fond de roulement s'élèvera à 202894,96 €, correspondant à environ 69,5 jours de fonctionnement.

Mme Benoit souligne que l'abonnement à Pronote devrait, selon elle, être pris en charge par l'Éducation nationale.

M. Thieffaine rappelle de son côté que, bien que des outils numériques nationaux existent, leur fonctionnement reste très insuffisant.

Vote DBM de 22 500 €:

ADOPTION à l'unanimité des 21 votants

16/ Questions diverses

Questions/Remarques :

Pas de questions diverses.

Les parents interrogent l'établissement sur l'état de fonctionnement des portiques situés sur le parvis.

Monsieur le proviseur rappelle qu'ils sont installés depuis 4 à 5 ans et que le lycée est le seul établissement de ce type à disposer d'un système permettant de gérer l'ensemble des flux d'élèves, mais ce dispositif rencontre actuellement de multiples problématiques, à la fois mécaniques et logicielles.

Un contrat de maintenance est en place, cependant aucune intervention n'a permis à ce jour de rétablir complètement le fonctionnement des portiques. Deux tambours doivent être remplacés, pour un coût estimé à environ 10 000 €. À ce jour, 16 000 € ont déjà été dépensés pour des réparations sur les tourniquets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le proviseur lève la séance à 19h40.